

Dans le cadre de la création de l'Université de Strasbourg et afin de faciliter les démarches des étudiants, une Commission d'Aide aux Projets des Etudiants (CAPE) sera mise en place au 1^{er} janvier 2009.

Plan du document de synthèse

- I. Historique**
- II. Objectifs**
- III. Dispositif**
- IV. Résultats**
 - a) Un dossier de subvention commun destiné aux porteurs de projet**
 - b) Une charte de subventionnement FSDIE destinée aux porteurs de projet**
 - c) Fonctionnement et composition de la CAPE au 1^{er} janvier 2009**
 - 1. Forum des Associations**
 - 2. Commission(s) de subventionnement**
- V. Plan de communication**
- VI. Conclusions**

I. Historique :

Avant la création de l'Université de Strasbourg, les projets étudiants faisaient l'objet de plusieurs dossiers destinés à chaque commission FSDIE sollicitée et d'un dossier transmis au CROUS pour être financé via le Culture-Actions. Ces dossiers étaient également présentés devant chaque commission.

II. Objectifs visés:

Les objectifs principaux d'une Commission unique d'Aide aux Projets Etudiants :

- Simplifier les démarches de financement pour les étudiants porteurs de projets.
- Permettre une meilleure lisibilité pour les financeurs sur les projets présentés.
- Le moyen de parvenir à cette simplification est de créer un dossier unique et une réunion en un même lieu de tous les financeurs universitaires (Bureau de la Vie Etudiante via son FSDIE, le CROUS via son Culture- Actions et le SUAC à moyen terme)

De plus, la CAPE a vocation à regrouper d'autres financeurs : les partenaires publics (collectivités, Etat ...) qui constitueront autant de sources de financement nouvelles (après une année de fonctionnement).

- Créer une nouvelle dynamique et favoriser ainsi les initiatives étudiantes.

III. Dispositif :

Ce projet a été confié à un référent politique : Laure JEANPIERRE (Vice-présidente Etudiante de l'Université Robert Schuman) et à un chef de projet opérationnel : Diane DUPRONT (Responsable Administrative du Bureau de la Vie Etudiante de l'Université Louis Pasteur).

L'ensemble de l'équipe projet et de l'équipe occasionnelle a mené des travaux précis, faisant un état des lieux de l'existant. Ces équipes ont construit la future Commission d'Aide aux Projets Etudiants pour proposer au vote du CEVU, puis du CA de l'Université de Strasbourg les résultats suivants.

IV. Résultats :

a) Un dossier de subvention commun destiné aux porteurs de projet

L'ensemble de l'équipe projet a adopté un dossier de subvention commun à tous les financeurs universitaires à distribuer aux étudiants en demande d'un financement.

En effet, les porteurs de projets devront remplir un dossier dans lequel figurent les objectifs du projet, les retombées de celui-ci sur le milieu étudiant, mais également un budget équilibré qui fera apparaître clairement toutes les sources de recettes et les postes de dépenses. Ce dossier de demande de subvention à la CAPE mettra en évidence tous les partenaires financeurs *et autres (voir document ci-joint)*.

Les porteurs de projets pourront demander une aide logistique au Bureau de la Vie Etudiante pour monter leur dossier. En cas de problème rencontré lors de cette constitution le Bureau de la Vie Etudiante se réserve le droit de faire appel à des **experts** dans différents domaines (sport/culture/citoyenneté ...).

Le dossier devra impérativement être **transmis 10 jours avant le Forum des Associations**.

Cette transmission se fera exclusivement à l'attention du Bureau de la Vie Etudiante de l'Université de Strasbourg, quel que soit le financeur universitaire sollicité.

C'est en effet le Bureau de la Vie Etudiante qui sera chargé de la gestion administrative de la CAPE et qui, à ce titre instruira les dossiers.

A réception du dossier, un accusé de réception sera envoyé ou remis en mains propres à l'intéressé.

Ce dossier sera disponible au Bureau de la Vie Etudiante, au SUAC, au CROUS. Il sera également téléchargeable sur les différents sites internet des partenaires.

b) Une charte de subventionnement FSDIE destinée aux porteurs de projet

L'ensemble de l'équipe projet a rédigé et adopté **une charte de subventionnement FSDIE** à distribuer aux étudiants en demande d'un financement (*voir document ci-joint*).

Cette charte présente la CAPE, son mode de fonctionnement et les critères d'attribution de moyens financiers issus du FSDIE. Elle accompagnera obligatoirement le dossier de subvention et aura pour objectif d'informer les étudiants sur la conduite à tenir pour toute demande.

Cette charte sera accessible au Bureau de la Vie Etudiante, au SUAC, au CROUS. Elle sera également téléchargeable sur les différents sites internet des partenaires.

Outre cette charte propre au FSDIE, **la charte de subventionnement du Culture-Actions du CROUS** se trouvera également dans le dossier. Ayant été dans l'obligation de conserver certains critères d'attribution propre au CROUS, ces derniers et l'ensemble de l'équipe ont adopté la solution de la double charte de subventionnement.

c) Fonctionnement et composition de la CAPE au 1^{er} janvier 2009

L'objectif de cette mise en place est de créer un **guichet unique** (simplification des procédures) et d'assurer pour tous une meilleure lisibilité des fonds attribués aux projets étudiants.

Seront présents à la CAPE les commissions de subventionnement des différents financeurs (BVE et CROUS). La représentation de ces derniers est définie selon les règles adoptées par chaque organisme.

Seule la composition de la CAPE en charge du FSDIE peut être précisée ici.

Composition de la CAPE, partie FSDIE :

- Le Vice-Président Etudiant présidera la CAPE : il coordonnera les débats mais n'aura qu'un rôle consultatif

Voix délibératives :

- L'enseignant chargé de mission à la vie étudiante du Bureau de la Vie Etudiante
- Le chargé de mission étudiant du Bureau de la Vie Etudiante
- Le responsable administratif du Bureau de la Vie Etudiante
- 5 étudiants élus au CEVU (désignés par un vote au CEVU)
- 1 représentant du Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC)
- 1 représentant du CROUS
- 1 représentant du SUAPS

Chaque membre de la Commission pourra se faire représenter par un suppléant.

- L'agent administratif en charge du suivi des dossiers de subvention (à titre consultatif)

Déroulement de la CAPE :

Cette Commission d'Aide aux Projets Etudiants se réunira **quatre fois dans l'année**. Les dates de cette commission seront définies longtemps à l'avance pour pouvoir réunir tous les acteurs.

Les membres de la CAPE seront convoqués par courrier et/ou courriel. Cet envoi sera accompagné d'un bulletin réponse à retourner au BVE. Qui plus est, chaque membre sera destinataire d'un résumé et d'un budget pour chaque projet présenté.

Le déroulement de cette assemblée se fera sur **une journée et en deux temps** :

Elle débutera le matin par un **Forum des Associations** et sera suivie dans l'après-midi par la **commission de subventionnement**.

1. Forum des Associations

Cette assemblée réunira les associations universitaires et les porteurs de projets individuels demandant un financement et les membres de la CAPE regroupant les commissions de subventionnement de chaque partenaire.

C'est lors de ce Forum que les porteurs de projets présenteront leurs dossiers. Ceux-ci seront examinés par les membres de la CAPE et pourront ainsi être discutés avec tous les intéressés.

Les associations étudiantes désireuses d'y participer sans toutefois présenter un dossier pourront se joindre à cette assemblée.

Tout porteur de projet ayant déposé une demande de subvention sans avoir participé au Forum des Associations verra sa requête reportée au Forum suivant.

Un seul et unique report sera toléré ; en cas de seconde absence, la demande sera automatiquement rejetée.

2. Commission(s) de subventionnement

Les membres de la CAPE regroupant la Commission de Subventionnement FSDIE et la Commission de Subventionnement du Culture-Actions du CROUS se réuniront l'après-midi qui suit le Forum des Associations.

Chaque commission statuera sur le financement accordé. Cette **décision** sera prise de manière **collégiale** à la majorité des membres présents, mais chacune d'entre elles votera séparément sur le montant qui est demandé à l'entité qu'elle représente. Chaque partenaire conservant ses propres critères d'attribution, les fonds disponibles n'étant pas globalisés.

Après l'examen par la CAPE des dossiers présentés, les commissions de subventionnement envoient leur propre **notification d'attribution ou de refus** (refus argumenté) aux associations étudiantes pour chaque projet soumis.

Cette notification sera signée par le Secrétaire Général de l'Université de Strasbourg pour les fonds attribués dans le cadre du FSDIE. Une copie du tableau récapitulatif des sommes attribuées sera envoyée à tous les membres de la CAPE.

V. Campagne de communication :

Une campagne de communication va se dérouler sur tout le mois de janvier 2009 pour informer les étudiants sur le fonctionnement de la CAPE. Des courriers informant toutes les associations étudiantes des changements de fonctionnement seront envoyés nominativement, ainsi que par courriels. Des tracts et des affiches informant des modalités seront distribués. De même, une information sera disponible sur les sites du Bureau de la Vie Etudiante et du CROUS. Une campagne de presse sera mise en place via le journal de l'université.

VI. En conclusion :

D'avril à mi novembre 2008, les différents partenaires universitaires se sont réunis afin de faire un état des lieux de l'existant et des besoins.

L'opération s'est révélée plus complexe que prévue.

Les problèmes d'emploi du temps de l'ensemble de l'équipe projet sont à souligner. Trop souvent tributaires d'un planning surchargé par de nombreuses sollicitations, maintes réunions ont dû être reportées.

Face au déplaisant constat de manque de temps, l'ensemble de l'équipe projet s'est unanimement concentré à consolider le projet avec tous les partenaires universitaires (CROUS, SUAC, BVE) pour qu'il soit opérationnel au 1^{er} janvier 2009. Se donnant ainsi une année de fonctionnement en interne afin de pouvoir présenter aux partenaires extérieurs (collectivités, état...) un dispositif rodé qui aura fait ses preuves.

Le dossier de subvention et la charte de subventionnement FSDIE vont être présentés au vote du CEVU puis du CA de l'Université de Strasbourg pour validation. Dès l'obtention de cette légitimité, ces documents pourront être ainsi distribués aux étudiants.